

REGLES LOCALES SPECIFIQUES – GOUVERNEUR LE BREUIL

Ces règles locales complètent les règles locales permanentes des épreuves fédérales et annulent toutes autres règles locales préexistantes.

Hors limites et limites du parcours

- En l'absence de ligne tracée au sol, au-delà des barrières électriques anti-sangliers et des clôtures.

Conditions anormales du parcours (Règle 16.1)

- Tous les chemins du parcours
- Les arbres avec tuteur/grillage et la cuvette forment une seule condition anormale.
- Les zones de terre apparente sur les greens, sauf pour le stance.
- Trous 9 et 13 : les berlinoises qui bordent les bunkers ne sont pas dans la zone à pénalité.

Zone à pénalité (Règle 17)

- Trou 10 - Pour le jeu de ce trou la zone à pénalité rouge à gauche s'étend à l'infini.

Balle placée (RLT E3)

- Si la balle repose dans la zone générale sur une zone tondue à hauteur de fairway ou moins, le joueur peut relever, nettoyer et placer une balle à moins d'une longueur de carte (voir guide officiel, page 481).

**Temps de jeu 4h40
Accueil du golf : 04.72.26.42.00**